

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC30

présenté par
M. Testé, rapporteur

ARTICLE 3

I. – Après l’alinéa 14, insérer l’alinéa suivant :

« 1° A (*nouveau*) Le développement du sport pour tous sur l’ensemble du territoire ; »

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.